

Arrondissement du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne
Nombre de Conseillers : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2009
Sous la présidence de M. Jean-Jacques FRITZ,
Maire

Présents : tous les membres
Sauf : M. Jean-Michel HENNINGER donnant
procuration à M. Bernard MARTIN, M. Valentin
RABOT donnant procuration à Mme Anne
COUPPIE, Mme Fabienne VONTHRON et
M. Julien RIEHL, excusés.

Secrétaire : SCHNEIDER Jeanine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2009

Approbation de la modification n° 1 du Plan d'Occupation des Sols

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.13 et R.123.19 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de STRASBOURG approuvé le 01/06/2006 ;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols révisé le 18/03/2002 ;
- Vu l'arrêté en date du 20/11/2008 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupations des Sols ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant que :

Les résultats de l'enquête publique ne justifie aucun changement du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide :

D'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols conformément au dossier annexé à la présente

Dit que

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier règlementaire sera transmise à :
Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Approuvée à l'unanimité.

Fixation des loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal fixe le loyer des logements communaux à compter du 1^{er} avril 2009 (loyer mensuel) en fonction de l'Indice de Référence des loyers :

2, rue de l'Ecole : **RDC gauche : 92.12 euros**
RDC Droite : 312.27 euros
1^{er} étage gauche : 187.91 euros
1^{er} étage droite : 268.97 euros

4, rue de l'Eglise : 1er étage à gauche : 298.43 euros
2^{ème} étage à gauche : 298.43 euros
1^{er} étage à droite : 636.74 euros

6, rue de l'Eglise : 1^{er} étage : 294.76 euros
Approuvée à l'unanimité.

Fixation des tarifs de location de l'espace omnisport

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle omnisport à compter du 1^{er} mars 2009 :

	Eté	Hiver
½ journée	110.00	143.00
1 Journée	198.00	231.00

Approuvée à l'unanimité.

Heures supplémentaires effectuées par le personnel communal :

Liste des emplois concernés et enveloppe globale pour l'année 2009 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 relatives à la nomenclature des pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement. Il ressort de la sous-rubrique relative aux heures supplémentaires que le comptable doit être destinataire d'une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables dans l'année.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé ci-dessus ;

Vu les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 cité ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

.../...

Décide de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ainsi que l'enveloppe globale de ces heures supplémentaires payables en 2009 comme suit :

Ligne	Désignation de L'emploi	Durée hebdomadaire de service (heures)	Durée annuelle de service	Nombre d'heures supplém. autorisées en 2009
1	Adj.adm.1 ^{ère} cl.	35	1593	100
2	Adj.adm.1 ^{ère} cl.	35	1593	100
3	Adj.t tech	35	1593	140
4	Adj.t.tech	35	1593	140
5	Adj.t.tech	35	1593	140
6	Adj.t tech TNC	29	1334	29
7	Adj.t.tech.TNC	17	782	17
8	Adj.t.tech TNC	17	782	17
9	ATSEM TNC	21	956	21
10	ATSEM TNC	19	874	19
11	AGENT ANI TNC	20	920	20
12	AGENT ANI TNC	16	736	16

Approuvée à L'unanimité.

Compte Administratif 2008 de la Commune :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Raymond LEIPP délibérant sur le Compte Administratif 2008 de la Commune dressé par M. Jean-Jacques FRITZ, Maire :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1 705 491.63	172 536.63
Dépenses	711 718.81	311 173.57
Résultat de l'exercice :		
Excédent de fonctionnement	993 772.82	
Déficit d'investissement		138 636.94

= résultat de clôture 855 135.88 euros

Arrête et approuve les résultats tel que résumé ci-dessus

Approuvé à l'unanimité.

.../...

Compte Administratif 2008 CCAS

Le comité délibérant sous la présidence de M. Raymond LEIPP, délibérant sur le compte administratif du CCAS 2008

	<u>Fonctionnement</u>
Recettes	11 610.93
Dépenses	9 892.59
Résultat global	1.718.34

= excédent global : 1 718.34 euros

Arrête et approuve les résultats tel que résumé ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

Compte de gestion 2008 de la Commune :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2008 de la Commune présenté par le Percepteur de la Trésorerie de Lingolsheim Collectivités.

Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2008 du CCAS

Le comité du CCAS approuve le compte de gestion 2008 présenté par le Percepteur de la Trésorerie de Lingolsheim-Collectivités.

Approuvée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2008 Commune :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2009 approuvant le Compte Administratif 2008

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution du budget 2008

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 993 772.82 euros et d'un déficit d'investissement de 138 636.94 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter :

- Au C/1068 excédent de fonctionnement capitalisés 138 636.94 euros
- Au C/ 002 résultat de fonctionnement reporté 716.498.94 euros

Approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2008 CCAS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du comité du CCAS en date du 9 mars 2009 approuvant le compte Administratif 2008

Statuant sur les résultats du budget 2008

Constatant que le compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de 1718.34 euros

Décide d'affecter la totalité du résultat de clôture à la section de fonctionnement soit 1718.34 euros au C/002 excédent de fonctionnement reporté.

Approuvé à l'unanimité.

.../...

Taux des contributions directes 2009

Le Conseil Municipal décide au titre de l'année 2009 de ne pas augmenter les taux des contributions directes.

Approuvée à l'unanimité.

Budget primitif 2009 Commune

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2009 :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1 681 570.00	1 342 636.00
Dépenses	1 681 570.00	1 342 636.00

Approuvée à l'unanimité.

Budget primitif 2009 CCAS

Le comité du CCAS approuve le budget primitif 2009

	<u>Fonctionnement</u>
Recettes	12 118.00
Dépenses	12 118.00

Approuvée à l'unanimité.

Subvention Caisse Accidents Agricole du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1649.00 euros à la Caisse Accidents Agricole du Bas-Rhin (reversement d'une partie de la location de la chasse communale)

Approuvée à l'unanimité.

Subvention Association Régionale des handicapés moteurs

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 100.00 euros à l'Association Régionales « L'Aide aux handicapés Moteurs » les crédits étant inscrit au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Convention de mandat relative à l'élaboration par la Communauté Urbaine de Strasbourg de la carte de bruit de la Commune d'Achenheim :

Après explications de M. le Maire, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer de la convention relative à l'élaboration par la Communauté Urbaine de Strasbourg et aux frais de celle-ci de la carte de bruit de la Commune d'Achenheim .

Approuvée à l'unanimité.